



## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE JOLIETTE**

49<sup>e</sup> séance du conseil 2021-2025 - 5 septembre 2023 à 19 h

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 21 août 2023 – Approbation du procès-verbal

### **AMÉNAGEMENT**

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Règlement 79-454 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau – Avis de motion
6. Règlement 79-454 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau – Premier projet – Adoption

### **ADMINISTRATION**

7. Règlement 94-2010-22 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification – Adoption
8. Règlement 97-2011-15 – Amendement le Règlement 97-2011 – Circulation, stationnement et sécurité publique – Adoption
9. Règlement 151-2023-3 – Amendement le Règlement 151-2023 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
10. Règlement 151-2023-3 – Amendement le Règlement 151-2023 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
11. Règlement 158-2023-2 – Amendement le Règlement 158-2023 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Adoption
12. Règlement 170-2021-5 – Amendement le Règlement 170-2021 – Gestion contractuelle – Adoption
13. Règlement d'emprunt 217 – Achat d'un camion auto-pompe – Adoption

14. Service de la Cour municipale commune de Joliette – Nomination de l'intérim – Entérinement
15. Société de l'assurance automobile du Québec – Entente administrative concernant la communication de renseignements – Amendement à la résolution 22-408
16. Achat des lots 2 900 732 et 2 900 733 – Autorisation de signature – Amendement à la résolution 23-520
17. Vente des lots 6 557 318 et 6 557 319 – Autorisation
18. Entente de service – Implantation d'un terrain synthétique – Modification – Autorisation
19. Entente de location – Espaces publicitaires – Centre récréatif Marcel-Bonin – Autorisation
20. Avis de réclamation – Demande de modification à la *Loi sur les cités et villes*
21. Semaine de la sécurité ferroviaire 2023 – Appui
22. Mois de la sensibilisation à l'arthrite – Proclamation
23. Liste des comptes à payer du 9 au 22 août 2023 – Approbation
24. Soumissions pour l'émission d'obligations
25. Résolution 23-533 – Résolution de concordance et de courte échéance – Amendement
26. Revêtement asphaltique 2022 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
27. Facture 149037 – Autorisation de paiement
28. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2023
29. Les Marchés de Noël Joliette Lanaudière – Aide financière – Autorisation
30. La Maison Oxygène Joliette-Lanaudière – Demande de soutien financier – Mode de financement
31. Embauche d'une agente de service aux citoyens – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
32. Embauche d'une secrétaire – Service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens
33. Divers
34. Dépôt de rapports

35. Date et heure de la prochaine assemblée
36. Période de questions
37. Levée de l'assemblée

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**JE PROPOSE :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

3. **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.

[Haut du document](#)

# **AMÉNAGEMENT**

## **4. PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

*(le proposeur peut ne nommer que les titres en caractère gras; le texte complet apparaîtra néanmoins au procès-verbal de la séance)*

1. **PIIA-2023-08-49 – Mme Rosalia Giunta – L'Annexe | Bistro-traiteur – 66, place Bourget Sud**

D'accepter la demande soumise par Mme Rosalia Giunta et illustrée par les Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et de deux grilles de ventilation pour le compresseur d'une chambre froide à l'immeuble situé au 66, place Bourget Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-49 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2023-08-50 – M. Dave Maheu – L'Insatiable – 536, boulevard Manseau**

D'accepter la demande soumise par M. Dave Maheu et illustrée par Les Enseignes Lucie Landry, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 536, boulevard Manseau.

3. **PIIA-2023-08-51 – M. Jérémy Roy – Avocats Lanaudière – 445, rue Saint-Viateur**  
D'accepter la demande soumise par M. Jérémy Roy et illustrée par Les Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne d'identification à l'immeuble situé au 445, rue Saint-Viateur.
4. **PIIA-2023-08-52 – M. Steve Bolduc – B + B architecture + design inc. – Paradis des fraises – Lot 2 900 554 – Rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Steve Bolduc de B + B architecture + design inc., afin d'autoriser la construction d'un immeuble commercial mixte sur le lot 2 900 554 situé sur la rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-52 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2023-08-53 – Mme Caroline Gagnon – Amandine Joliette – 21, place Bourget Nord**  
D'accepter la demande soumise par Mme Caroline Gagnon et illustrée par Rodéo, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et de cinq enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 21, place Bourget Nord.
6. **PIIA-2023-08-54 – Mme Sylvie Forest – La Bonne Étoile – 517, rue Archambault**  
D'accepter la demande soumise par Mme Sylvie Forest, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres du sous-sol et de trois portes d'entrée à l'immeuble situé au 517, rue Archambault.
7. **PIIA-2023-08-56 – Mme Vanessa Rainville Goulet – Proxi Extra – 635, rue Beaudry Nord**  
D'accepter la demande soumise par Mme Vanessa Rainville-Goulet et illustrée par Transworld, afin d'autoriser le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau et des facettes de la marquise couvrant les postes à essence à l'immeuble situé au 635, rue Beaudry Nord.
8. **PIIA-2023-08-57 – M. Dominic Colavecchio – Access Enseignes – Columbus Café et Co. – 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dominic Colavecchio, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales et le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-57 du comité consultatif d'urbanisme.

9. **PIIA-2023-08-58 – M. Julien Michau – Colombus Café et Co. – 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Julien Michau, afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse commerciale à l'immeuble situé au 521, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-58 du comité consultatif d'urbanisme.
10. **PIIA-2023-08-59 – M. Éric Dagenais – Enseignes Auvatech inc. – Dépanneur Beau-soir – 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Éric Dagenais, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et de deux facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 533, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
11. **PIIA-2023-08-60 – Mme Vanessa Rainville Goulet – Harnois Énergies – 222 à 258, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise par Mme Vanessa Rainville Goulet et illustrée par JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée à l'immeuble situé aux 222 à 258, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-60 du comité consultatif d'urbanisme.
12. **PIIA-2023-08-61 – M. Samuel Prévile – Cocofrutti – 1425, boulevard de la Firestone**  
D'accepter la demande soumise par M. Samuel Prévile et illustrée par Les Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et des facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1425, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-61 du comité consultatif d'urbanisme.
13. **PIIA-2023-08-63 – M. Daniel Provencher – Daniel Provencher & Cie inc. – Kubota / Kanatrac – 1314, rue Samuel-Racine**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Daniel Provencher, afin d'autoriser l'installation de trois enseignes murales et d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1314, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-63 du comité consultatif d'urbanisme.

14. **PIIA-2023-08-64 – Mme Sabrina Marchand – Les Enseignes professionnelles – Ventilation Jean Roy, Tuyauterie Expert et CLL Climatisation – 1285, rue Ernest-Harnois**

D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Sabrina Marchand, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée à l'immeuble situé au 1285, rue Ernest-Harnois, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-64 du comité consultatif d'urbanisme.

15. **PIIA-2023-08-65 – M. Joey Laneuville – Beauward Immobilier inc. – Lots 3 329 182 et 5 198 941 – Boulevard de la Firestone**

D'accepter la demande soumise par M. Joey Laneuville et illustrée par Hétu Bellehumeur architectes inc., afin d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial sur les lots 3 329 182 et 5 198 941 situés sur le boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2023-08-65 du comité consultatif d'urbanisme.

**DE REFUSER**, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

*(Comme la loi exige que les résolutions désapprouvant les plans soient motivées, le proposeur doit lire en entier le texte qui suit :)*

1. **PIIA-2023-08-62 – M. Samuel Prévile – Shack Attakk – 1425, boulevard de la Firestone**

Le projet de remplacement de deux enseignes murales et des facettes d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1425, boulevard de la Firestone, est refusé, notamment parce que le boulevard de la Firestone et la route 131 requièrent une qualité supérieure d'enseignes en raison de leur situation stratégique et que le design des enseignes proposées ne s'harmonise pas à celui des nouvelles enseignes du commerce adjacent.

[Haut du document](#)



**5. RÈGLEMENT 79-454 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 –  
SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU – AVIS DE MOTION**

**JE DONNE** avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-454 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure la totalité du lot 5 943 002 à l'intérieur de la zone C03-036 (localisée le long des rues Saint-Barthélemy Nord et Saint-Viateur).

[Haut du document](#)

6. **RÈGLEMENT 79-454 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 –  
SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU – PREMIER PROJET –  
ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-454 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'inclure la totalité du lot 5 943 002 à l'intérieur de la zone C03-036 (localisée le long des rues Saint-Barthélemy Nord et Saint-Viateur).

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

[Haut du document](#)

## **ADMINISTRATION**

### **7. RÈGLEMENT 94-2010-22 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-505 et 23-506, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ADOPTER** le Règlement 94-2010-22 amendant le Règlement 94-2022 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajouter le tarif pour les vignettes de covoiturage.

[Haut du document](#)

8. **RÈGLEMENT 97-2011-15 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-507 et 23-508, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ADOPTER** le Règlement 97-2011-15 amendant le Règlement 97-2011 relatif à la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique afin d'y inclure les spécifications du stationnement dédié au covoiturage au stationnement Louis-Querbes.

[Haut du document](#)

9. **RÈGLEMENT 151-2023-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2023 –  
SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE –  
AVIS DE MOTION**

**JE DONNE** avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2023-3 amendant le Règlement 151-2023 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

[Haut du document](#)

**10. RÈGLEMENT 151-2023-3 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2023 –  
SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE –  
DÉPÔT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le précédent avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 151-2023-3 amendant le Règlement 151-2023 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

[Haut du document](#)

**11. RÈGLEMENT 158-2023-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 158-2023 –  
CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-  
JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-510 et 23-511, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ADOPTER** le Règlement 158-2023-2 amendant le Règlement 158-2023 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette afin de retirer le terme « créancier hypothécaire » à l'article 2.5 – Responsable de l'abonnement.

[Haut du document](#)

**12. RÈGLEMENT 170-2021-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2021 –  
GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-512 et 23-513, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D’ADOPTER** le Règlement 170-2021 amendant le Règlement relatif à la gestion contractuelle afin de clarifier le texte des articles 6.1 et 6.2.

[Haut du document](#)



### **13. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 217 – ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 23-518 et 23-519, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ADOPTER** le Règlement d'emprunt 217 relatif à l'achat d'un camion auto-pompe pour le service des Incendies et décrétant un emprunt et une dépense de 1 386 000 \$.

Objet :	L'achat d'un camion auto-pompe
Portée :	Tout le territoire
Coût :	1 386 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 10 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

[Haut du document](#)

**14. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE –  
NOMINATION DE L'INTÉRIM – ENTÉRINEMENT**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de directeur et greffier de la Cour municipale commune de Joliette depuis le 22 août 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer une personne pour combler l'intérim de ce poste jusqu'à l'entrée en fonction du prochain directeur et greffier de la Cour municipale commune de Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ENTÉRINER** la nomination de Mme Isabelle Boutin, conseillère, pour assurer l'intérim du poste de directeur et greffier de la Cour municipale commune de Joliette à compter du 23 août 2023.

**LE TOUT** conformément à l'annexe « A » jointe à la présente résolution.

**AUTORISER** le directeur général à signer l'annexe « A »

**D'ABROGER** la résolution 23-324.

[Haut Document 2](#)

**15. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 22-408**

**JE PROPOSE :**

**D'AMENDER** la résolution 22-408 afin de remplacer le nom « Caroline St-André » par le nom « Isabelle Boutin ».

[Haut Document 2](#)

**16. ACHAT DES LOTS 2 900 732 ET 2 900 733 – AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 23-520**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 23-315, amendée par la résolution 23-393, acceptait l'offre d'achat pour les lots 2 900 732 et 2 900 733 et que la résolution 23-520 mandatait un notaire pour la préparation des documents nécessaires à l'achat desdits lots;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'AMENDER** la résolution 23-520 afin d'autoriser le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à cette transaction afin de donner plein effet à la présente résolution.

[Haut Document 2](#)

## **17. VENTE DES LOTS 6 557 318 ET 6 557 319 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 22-684 autorisant la vente du lot 3 327 468 et d'une partie du lot 3 327 917;

**CONSIDÉRANT** le lotissement desdits lots en nouveaux lots, soit 6 557 318 et 6 557 319;

**CONSIDÉRANT** les actes de ventes soumis;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents afférents à la vente des lots 6 557 318 et 6 557 319.

[Haut Document 2](#)

**18. ENTENTE DE SERVICE – IMPLANTATION D’UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE – MODIFICATION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-229 autorisant la signature d’une entente de service entre la Ville de Joliette et le Centre de services scolaire des Samares pour l’implantation d’un terrain synthétique sur le terrain de l’école Thérèse-Martin;

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 8.5 de ladite entente précise les dates de paiement, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux débuteront au printemps 2024;

**CONSIDÉRANT** la modification proposée par le Centre de services scolaire des Samares pour les dates de paiement;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D’AUTORISER** la greffière par intérim à parapher, pour et au nom de la Ville de Joliette, la modification proposée à l’article 8.5 de l’entente de service intervenue entre la Ville de Joliette et le Centre de services scolaire des Samares pour le projet de construction d’un terrain synthétique à l’école secondaire Thérèse-Martin, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

[Haut Document 2](#)

**19. ENTENTE DE LOCATION – ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – AUTORISATION**

**JE PROPOSE :**

**D’APPROUVER** l’entente de location d’espaces publicitaires au Centre récréatif Marcel-Bonin 2023-2024 à intervenir entre la Ville de Joliette et l’Association du Hockey mineur Joliette-Crabtree.

**D’AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

[Haut Document 2](#)

**20. AVIS DE RÉCLAMATION – DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

**CONSIDÉRANT** l'article 585 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. c. C-19, stipulant qu'un avis de réclamation écrit doit être envoyé au greffier d'une municipalité, dans les quinze (15) jours suivant un accident ou un sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** ce délai, très court, laisse peu de temps à une personne ayant subi un évènement, tel un accident ou un sinistre, pour réagir de manière adéquate;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**DE DEMANDER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'amender la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. c. C-19, afin que le délai de quinze (15) jours soit augmenté à trente (30) jours pour envoyer l'avis de réclamation écrit au greffier de la municipalité.

**QUE** la présente résolution soit transmise à M. François St-Louis, député de Joliette, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

[Haut Document 2](#)



## **21. SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2023 – APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'APPUYER** la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

[Haut Document 2](#)

## **22. MOIS DE LA SENSIBILISATION À L'ARTHRITE – PROCLAMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tout au long de l'histoire de 75 ans de la Société de l'arthrite du Canada, l'appui de la communauté a été essentiel afin de permettre à l'organisation de remplir sa mission qui consiste à combattre le feu de l'arthrite par la recherche de pointe, l'innovation audacieuse, une ardente défense de la cause, des renseignements fondés sur des données probantes et du soutien axé sur le patient;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arthrite est une maladie sérieuse. Elle cause de la douleur débilante, restreint la mobilité et nuit à la qualité de vie. Six millions de Canadiens, soit une personne sur cinq, vivent avec le feu de l'arthrite au quotidien et on ne peut pas la guérir. Si nous n'accordons pas plus d'importance à ce problème de plus en plus criant, le nombre de Canadiens vivant avec l'arthrite pourrait atteindre neuf millions d'ici 2040;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours du mois de septembre, soit le Mois de la sensibilisation à l'arthrite, nous souhaitons faire entendre notre voix et sensibiliser la population à combattre le feu de l'arthrite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de l'arthrite du Canada est l'organisme de bienfaisance canadien dédié à éradiquer l'arthrite une fois pour toutes;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**DE PROCLAMER** le mois de septembre « Mois de la sensibilisation à l'arthrite ».

**QUE** l'hôtel de ville de Joliette soit illuminé en bleu le 12 octobre prochain en soutien à la journée mondiale de l'arthrite.

**23. LISTE DES COMPTES À PAYER DU 9 AU 22 AOÛT 2023 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 1 009 314,28 \$ pour la période du 9 au 22 août 2023 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 9 au 22 août 2023 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 9 au 22 août 2023**

a. Liste des transferts électroniques :	722 273,67 \$
b. Liste des chèques :	265 899,59 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	945 737,99 \$
<b>Total</b>	<b>1 933 911,25 \$</b>

## 24. SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	23 août 2023	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 septembre 2023
Montant :	8 684 000 \$		

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19)*;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

### 1 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

444 000 \$	5,50000 %	2024
466 000 \$	5,50000 %	2025
489 000 \$	5,00000 %	2026
514 000 \$	5,00000 %	2027
6 771 000 \$	5,00000 %	2028

Prix : 99,10900

Coût réel : 5,24731 %

### 2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

444 000 \$	5,40000 %	2024
466 000 \$	5,30000 %	2025
489 000 \$	5,10000 %	2026
514 000 \$	5,00000 %	2027
6 771 000 \$	5,00000 %	2028

Prix : 99,05716

Coût réel : 5,25819 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

444 000 \$	5,45000 %	2024
466 000 \$	5,30000 %	2025
489 000 \$	5,05000 %	2026
514 000 \$	4,95000 %	2027
6 771 000 \$	4,90000 %	2028

Prix : 98,49400

Coût réel : 5,31209 %

### 4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

444 000 \$	5,40000 %	2024
466 000 \$	5,20000 %	2025
489 000 \$	5,00000 %	2026
514 000 \$	4,95000 %	2027
6 771 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,24000

Coût réel : 5,32883 %

### 5 - BMO NESBITT BURNS INC.

444 000 \$	5,00000 %	2024
466 000 \$	5,00000 %	2025
489 000 \$	5,00000 %	2026
514 000 \$	5,00000 %	2027
6 771 000 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,66600

Coût réel : 5,34235 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'ENTÉRINER** la trésorière à adjudger, conformément au pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement numéro 172-2022 adopté le 16 décembre 2022, l'émission de 8 684 000 \$ à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*.

**QUE** demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

**25. RÉSOLUTION 23-533 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – AMENDEMENT**

**JE PROPOSE :**

**D'AMENDER** la résolution 23-533 afin que la paragraphe numéro 8 se lise comme suit :

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

[Haut Document 2](#)

**26. REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2022 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 8 août 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D’APPROUVER** l’acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de revêtement asphaltique 2022 tels que décrétés par la résolution 22-191 et d’autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l’entreprise « Sintra inc. » la somme de 26 162,95 \$.

[Haut Document 2](#)

**27. FACTURE 149037 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**JE PROPOSE :**

**D'AUTORISER** la trésorière à payer la facture 149037 au montant de 199 039,89 \$ taxes incluses, laquelle est relative à l'achat de lampadaires.

[Haut Document 2](#)



**28. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2023**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 4 août 2023 et signée par M. Antoine Bourassa, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**DE PRENDRE ACTE** des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023, lesquelles prévoient des revenus de 2 043 192 \$, des dépenses de 4 098 250 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 055 058 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 205 506 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2023.

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 23-019.

[Haut Document 2](#)

**29. LES MARCHÉS DE NOËL JOLIETTE LANAUDIÈRE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**JE PROPOSE :**

**D'AUTORISER** la trésorière à verser une aide financière annuelle de fonctionnement de 20 000 \$ à Les Marchés de Noël Joliette-Lanaudière pour l'année 2023.

[Haut Document 2](#)

**30. LA MAISON OXYGÈNE JOLIETTE-LANAUDIÈRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MODE DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-528 qui autorise le paiement d'une aide financière à l'organisme La Maison Oxygène;

**CONSIDÉRANT** que ladite subvention n'est pas prévue au budget 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**D'AUTORISER** l'affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2022 pour le paiement d'une aide financière à l'organisme La Maison Oxygène Joliette-Lanaudière pour un montant de 43 500 \$ pour des travaux en matière de sécurité incendies.

[Haut Document 2](#)

**31. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SERVICE AUX CITOYENS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste d'agent de service aux citoyens et qu'il y a lieu de le pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**QUE** la Ville de Joliette embauche Mme Audrey Gagnon au poste régulier d'agente de service aux citoyens au sein du service des Communications, affaires publiques et relation avec les citoyens.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 septembre 2023.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 810 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

[Haut Document 2](#)

**32. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, AFFAIRES PUBLIQUES ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de secrétaire et qu'il y a lieu de le pourvoir;

**EN CONSÉQUENCE**, je propose :

**QUE** la Ville de Joliette embauche Mme Christelle Bérubé au poste de secrétaire au sein du service des Communications, affaires publiques et relation avec les citoyens.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 11 septembre 2023.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 810 heures de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

[Haut Document 2](#)

**33. DIVERS**

[Haut Document 2](#)

**33.A) EMPLOYÉ NUMÉRO 001150992 – TRANSACTION-QUITANCE –  
AUTORISATION**

**JE PROPOSE :**

**D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001150992, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

### **34. DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 5 septembre 2023;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2023.

[Haut Document 2](#)



### **35. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 18 septembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

### **36. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

### **37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à \_\_\_\_h\_\_\_\_.

[Haut Document 3](#)